

Qui consulter ?



Chantal Gras

Gestionnaire Administratif

chantal.gras@ccaslavoultesurrhone.fr

Lise Sagnes

Conseillère en Economie

Sociale et Familiale

lise.sagnes@ccaslavoultesurrhone.fr

Uniquement sur Rendez-vous

Où s'adresser ?

Centre Social Pierre Rabhi

1 rue Hannibal

07800 La Voulte-sur-Rhône

Téléphone : 04.75.62.22.44

Fax : 04.75.62.29.43

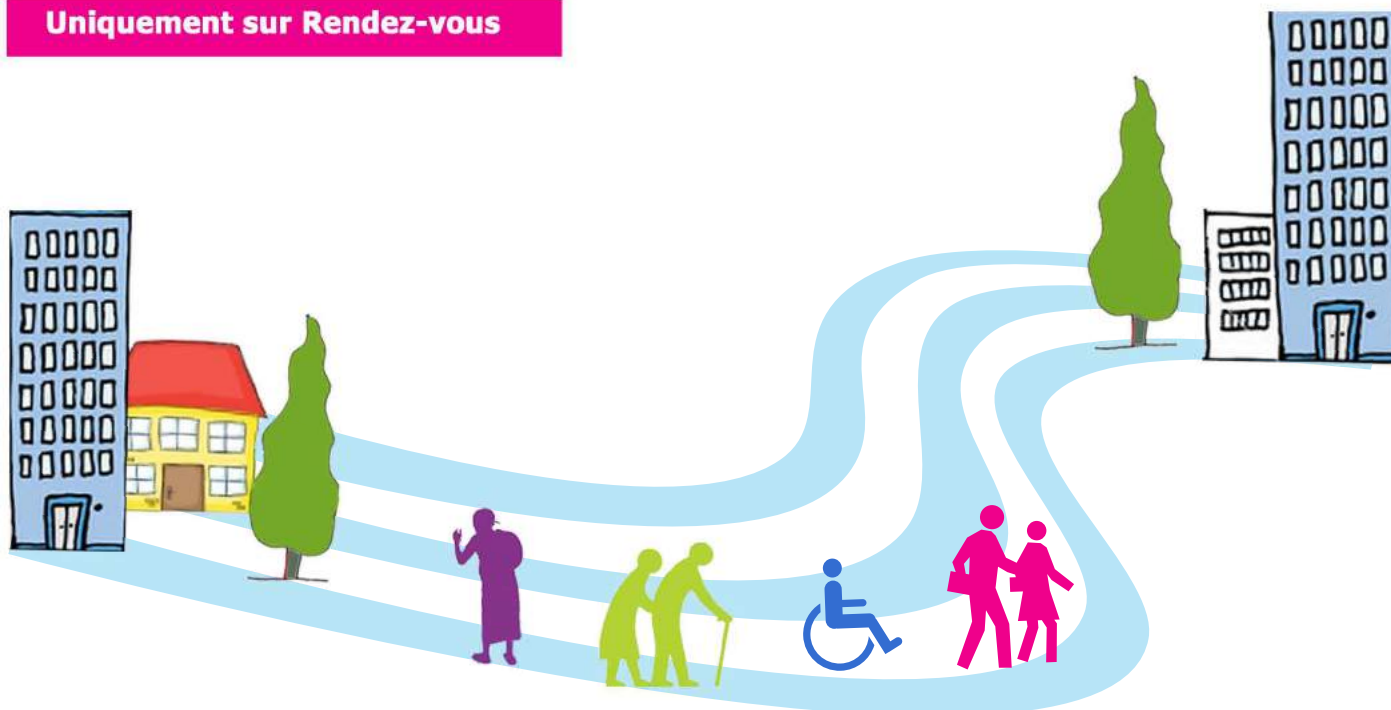
www.ccaslavoultesurrhone.fr



Accès aux Droits Individuels



Une équipe de professionnels à votre écoute en toute confidentialité



Ville de
La Voulte
sur Rhône

CCAS ADI
Accès aux Droits Individuels

**Centre
Communal
d'Action
Sociale**

Pour faciliter vos démarches administratives

Aide à la rédaction de courriers administratifs (assurance, banque, CAF...)



Pour faciliter l'accès aux droits

Budget

Apporter des réponses concrètes par l'information, l'orientation sur les difficultés de gestion de budget.

Logement

Apporter une aide aux démarches de différents montages de dossiers (locataires et bailleurs), des informations et des orientations.

Santé

Apporter des informations et des orientations pour faciliter l'accès aux droits

Pour vos démarches d'aides sociales légales

● Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées

L'ASH permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée ou handicapée chez un accueillant familial ou en établissement. Elle est versée par les services du département.

● Aide sociale-demande d'aide ménagère

Aide financière octroyée par le Département pour toute personne dont l'état de santé le justifie.

☞ Dossier à retirer et à remettre pour instruction

● Aide Personnalisée à l'Autonomie

Aide financière octroyée par le Département pour toute personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

● Dossier MDPH

Démarches administratives pour toute personne quel que soit son handicap (physique, mental, psychique, sensoriel), son âge (de la petite enfance à l'âge adulte) et sa situation personnelle (scolarité, milieu professionnel...).

☞ Dossier à retirer

● RSA

Le revenu de solidarité active assure aux personnes de plus de 18 ans sans ressource un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer.

● Aide Médicale d'Etat

Dispositif pour les étrangers en situation irrégulière permettant de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence stable et de ressources.

● ASPA (Allocation solidarité pour les personnes âgées)

Allocation pour les retraités de plus de 65 ans seuls ou en couples ayant de faibles ressources.

● Election de domicile

La domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) ayant un lien avec la commune, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

☞ Instruction par le CCAS/ADI

Pour une aide sociale facultative

Pour les personnes résidant depuis plus de 6 mois sur la commune, en situation de précarité ou à faible ressources confrontées à des difficultés ponctuelles. Ces aides sont versées sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.